Nouvelle Série (29e année n° 119) Décembre 1957

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. Dictionnaire Géographique et Topographique du Département de la Vendée, publié sous la direction du Dr Julien Rousseau. — Canton de La Roche-sur-Yon, par Y. du Guerny (à suivre).

II. Mélanges. Prisons et Prisonniers de Noirmoutier sous la Révolution (fin), L. Troussier et J. Rousseau.

In Memoriam : Le Chanoine A.-D. Poirier.

Table des matières du Volume II.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1957

Abonnement aux ARCHIVES

Prix de l'abonnement pour 1958 (payable d'avance) **300 fr.**
Etranger ..... **325 fr.**
Le numéro ..... **80 fr.**

Pour tout ce qui concerne administration, abonnements et publicité, s'adresser à M. le chanoine BUCHOU, Administrateur, Evêché de Luçon (Vendée).
Pour les règlements, utiliser le C. C. P. Nantes 71.60, M. le Chancelier de l'Evêché, Luçon.

REDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine BILLAUD, professeur, Institution Richelieu, la Roche-sur-Yon (Vendée).

Nous avons appris avec émotion le décès de M. Henri Rezeau, survenu à Luçon, le 3 novembre dernier, et dont les obsèques ont été célébrées le 6 à la Cathédrale, en présence d'une très nombreuse assistance. Nous présentons à sa famille nos sincères et sympathiques condoléances. Nos abonnés et lecteurs ne manqueront pas d'avoir dans leurs prières une pensée pour l'âme du regretté maître-imprimeur qui, depuis sa reprise en 1925, assura, avec la conscience et la ponctualité que l'on sait, l'édition de notre vieille Revue.

FASCICULE XXII

CANTON
de
LA ROCHE-SUR-YON

par

Y. du Guerny

GENERALITES

Limité par les cantons du Poiré-sur-Vie et des Essarts, au nord, de Chantonnay, à l'est, de Mareuil et des Moutiers-les-Mauxfaits au sud, et de la Mothe-Achard à l'ouest, le canton de la Roche-sur-Yon, d'une superficie de 38.736 hectares, se situe au centre du département et est compris dans la région boisée et accidentée que l'on appelle le *Bocage vendéen*.

Il comprend 15 communes : La Roche-sur-Yon, chef-lieu du département, de l'arrondissement et du canton ; Mouilleron-le-Captif, au nord du chef-lieu ; Venansault, les Clouzeaux et Saint-André-d'Ornay à l'ouest ; Aubigny, Nesmy, Chaillé-sous-les-Ormeaux, le Tablier et Saint-Florent-des-Bois, au sud ; Thorigny, Fougeré, la Chaize-le-Vicomte, le Bourg-sous-la-Roche et la Limouzinière, à l'est.

L'origine de la division administrative actuelle remonte aux lois de décembre 1789 et janvier 1790 relatives à la création des départements. A cette époque, la Roche-sur-Yon devint le chef-lieu d'un district comprenant 9 cantons et chef-lieu d'un canton de 5 communes : La Roche-sur-Yon, Château-Fromage, Saint-André-d'Ornay, le Bourg-sous-la-Roche et les Clouzeaux.

La réorganisation de l'an VIII attribuait au canton de la Roche-sur-Yon les communes suivantes : Le Bourg-sous-la-Roche, la Chaize-le-Vicomte, Château-Fromage, les Clouzeaux, Fougeré, la Limouzinière, Mouilleron-le-Captif, la Roche-sur-Yon, Saint-André-d'Ornay, Thorigny et Venansault. Les autres communes, Nesmy, Chaillé-sous-les-Ormeaux, le Tablier et Saint-Florent-des-Bois dépendaient de celui des Moutiers-les-Mauxfaits, et Aubigny, de celui de la Mothe-Achard. Après 1818, elles furent toutes comprises dans le canton de la Roche-sur-Yon. La petite commune de Château-Fromage, supprimée par l'ordonnance royale du 21 août 1827, a été réunie à celle du Bourg-sous-la-Roche. Dès lors, le canton de la Roche-sur-Yon ne semble pas avoir subi d'autres changements.

Au point de vue historique, ce canton est formé en partie de paroisses composant l'ancienne principauté-pairie de la Roche-sur-Yon (La Roche-sur-Yon, Saint-André-d'Ornay, Mouilleron, les Clouzeaux et Venansault) ; les autres appartenaient soit au marquisat de la Chaize-le-Vicomte (Saint-Jean et Saint-Nicolas de la Chaize, Château-Fromage, Fougeré, La Limouzinière, Thorigny et Saint-Florent-des-Bois), soit à la baronnie de Brandois (Le Bourg-sous-la-Roche, Nesmy, Aubigny et le Tablier), soit enfin à la baronnie de Mareuil (Chaillé-les-Ormeaux).

L'ensemble de ces paroisses dépendait administrativement du ressort de la généralité de Poitiers, mais relevait de trois élections différentes : *Election de Mauléon* (Châtillon-sur-Sèvre) : Aubigny ; *Election de Fontenay-le-Comte :* le Bourg-sous-la-Roche, La Chaize-le-Vicomte, Château-Fromage, Fougeré, la Limouzinière, Saint-Florent-des-Bois et Thorigny ; *Election des Sables-d'Olonne :* Chaillé-les-Ormeaux, Les Clouzeaux, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, la Roche-sur-Yon, Saint-

l'évêché de Luçon, et se répartissaient ainsi :

Au point de vue religieux, toutes faisaient partie de l'évêché de Luçon. Elles se répartissaient ainsi :

Doyenné de Mareuil : Le Tablier, Venansault, Le Bourg-sous-la-Roche, Château-Fromage, Mouilleron-le-Captif, Fougeré, Thorigny, La Chaize-le-Vicomte, Saint-Florent-des-Bois et La Limouzinière.

Doyenné de Talmont : Nesmy, Chaillé-sous-les-Ormeaux, Les Clouzeaux, Saint-André-d'Ornay, La Roche-sur-Yon et Aubigny.

Actuellement, La Roche-sur-Yon est le siège d'un archiprêtré, s'étendant sur la majeure partie de son arrondissement — le reste, doyenné de Mareuil, relevant de Luçon — et d'un doyenné, correspondant à son canton. En outre, depuis 1867, elle est également le siège de l'une des cinq paroisses protestantes existantes en Vendée.

A

Ajonc (l'). — Cne de Venansault, f.

Ajoncs (les). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, v. — Camp d'aviation.

Airaudet (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, ancien moulin.

Airaudière (la Grande et la Petite). — Cne de Saint-André-d'Ornay, v. — Fief relevant de la principauté de la Roche-sur-Yon. La *Grande-Ayraudière,* hôtel noble dont il est fait aveu le 27 juin 1427 par Jacques Regnaud, écuyer ; le 20 mars 1526 et le 24 mai 1546 par Jean Yongues, écuyer ; le 24 octobre 1550 par François Yongues ; le 10 avril 1573 par Jeanne des Nouhes, veuve de Christophe Yongues ; le 26 avril 1606 par demoiselle Catherine Yongues. La *Petite-Ayraudière,* hôtel noble, dont il est fait aveu le 20 octobre 1446 par Hugues Buet, écuyer ; le 24 mai 1467 par Marguerite Buet, veuve de Jean Robert, sgr de la Rochette ; le 11 février 1470, par Jean Buet, tuteur des enfants mineurs Robert de la Rochette ; le 14 février 1496 par Jean Robert, écuyer ; le 12 mars 1505 par Claude Robert ; le 2 mars 1522 par Jean Robert ; le 20 mai 1546 par François Robert. Un autre aveu du 23 mars 1511 est rendu par Mandé du Breuil pour la *Motte de l'Ayraudière* et l'herbergement séant auprès de ladite motte, etc. (Arch. nationales, P 2093, f° 26-27).

Alluchon. — Cne du Bourg-sous-la-Roche, f.

Ambois. — Cne de Mouilleron-le-Captif, f. — Forme ancienne *Ambacium,* lieu habité pendant la période celtique et gallo-romaine (An. Soc. Em. Vendée, 1898, p. 1). V. le mot Chanonie.

Amboise (l'). — Ruisseau, prend sa source sur les confins de la cne de Mouilleron-le-Captif qu'il traverse ainsi que celle de Saint-André-d'Ornay et va se jeter dans l'Ornay après un parcours de 9 km environ.

Angelmière (l'). — Cne de Saint-André-d'Ornay, v. — *L'Angermière* (Cassini) ; fief mouvant de la principauté de la Roche-sur-Yon. En 1357, Perelle la Déguerpie et ses enfants cédaient au monastère des Fontenelles leurs biens situés dans ce village. Le jeudi avant la Pentecôte 1366, les teneurs de l'Angelmière furent condamnés à payer une rente de trois boisseaux de seigle et d'un boisseau d'avoine audit monastère (An. Soc. Emul. Vendée, 1879, p. 150-151).

Angouinière (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, v. — *Langouinière* (Cassini).

Annexe (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, ff.

Antrie (l'). — Cne des Clouzeaux, ff. — Fief dépendant du prieuré des Clouzeaux. Appartenant aux Millet en 1776.

Arches (les). — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Ardennes. — Cne d'Aubigny, h. — *Arduenæ (ar,* près et *tann,* chêne ; Ann. soc. Em. Vendée, 1898, p. 2) ; Ardennes pourrait aussi venir du mot celtique Ardeau, qui signifie forêt. C'était jadis une petite seigneurie possédant les droits de moyenne et basse juridiction. Un oratoire y fut fondé en 1337, dépendant de l'abbaye des Fontenelles. L'herbergement de ce lieu appartenait dès le XIV^e^ siècle à l'abbé des Fontenelles (1326), pour l'avoir acquis des héritiers de Philippe Prévost et il fut, à cette occasion, obligé de payer des droits d'amortissement aux commissaires royaux envoyés en la châtellenie de Fontenay-le-Comte. Il semble que ce soit ce lieu (et non la seigneurie d'Ardennes, cne de Charzais, suivant Paul Guérin, Arch. hist. du Poitou, t. XXXII, p. 393, n° 1, lieu disparu) qui passa entre les mains de Guillaume de la Verrue, écuyer ; puis en celles de Jehan Le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France, qui, l'ayant reçu en donation le 24 juin 1353 de Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, fut confirmé en sa possession au mois de février suivant ; mais qui en fut dépossédé, lors

de la domination anglaise, au profit de Simon Burley. Le roi Charles V fit de nouveau donation de cette terre le 12 août 1372 à André de la Ramée, écuyer, gentilhomme originaire de Guyenne. En 1365, il en avait été fait à l'abbé des Fontenelles « hommage plein, à un esperon blanc pour tout cheval de service, rendable à chaque jour de Saint-Jean-Baptiste, et à rachapt ». Cette seigneurie appartenait aux moines des Fontenelles au XVII[e] siècle, qui l'avaient toujours en 1790 (Arch. hist. du Poitou, t. XI, p. 293 ; t. XVI, pp. 140-143 ; t. XIX, pp. 129-139. An. de la Soc. d'Emul., 1879, p. 150 ; 1897, pp. 20-22).

Ardennon (l'). — Ruisseau ; prend sa source à la limite sud-ouest de la cne d'Aubigny qu'il arrose dans tout son parcours, et va se jeter dans l'Yon à la Vrignaudière après un trajet de 4 km environ. Il tire son nom du village d'Ardennes.

Ardias (les). — Cne de la Limouzinière, vill et chât. abandonné (construction du XIX[e] s.). — Forme ancienne *Arduacum*, bas-latin, *Ardesia*, ardoise (Ann. Sté d'Emul., 1898, p. 2). Ancien hôtel noble relevant de la seigneurie de la Chaize-le-Vicomte, ayant droit de moyenne et basse justice, chapelle, étang, fuie, etc. Il appartenait dès le XV[e] siècle aux Maréchal : Pierre Maréchal, écuyer, mort en 1467 ; Nicolas, sgr des Ardias, fit un aveu en 1527 ; Jacques, sgr des Ardias et de la Bultière, y mourut le 19 septembre 1608 ; Théophile, sgr des Ardias, vivant à la Limouzinière en 1625, mort sans hoirs en 1630. Il passa à la famille de la Guérinière par suite de l'alliance contractée par Françoise Maréchal avec Nicolas de la Guérinière, sgr de la Gobinière. Pierre de la G. se présenta le 14 juin 1630 pour en faire hommage en qualité d'héritier feudataire de Théophile Maréchal, susnommé. Gilbert de la G., sgr des Ardias, y mort le 17 novembre 1685, fut inhumé le lendemain dans sa chapelle. Cette seigneurie fut acquise vers le milieu du XVIII[e] siècle par Alexandre de Mesnard, sgr de la Godeli-

nière, des héritiers d'Henri de la Guérinière, mort s. p. en 1727. Il mourut aux Ardias en 1763. Son fils, le comte Alexandre Bonaventure de Mesnard, était sgr des Ardias. Ayant émigré en 1791, ses biens furent vendus nationalement en l'an VI et rachetés par sa fille. Celle-ci vendit, quelques temps après, les Ardias à René Reillet, fermier du Plessis-Sallo. Sa fille, Marie-Anne-Françoise, épousa, à la Limouzinière, en 1811, Pierre Goupilleau, de la Roche-sur-Yon, et lui apporta cette propriété ; leurs fils et petit-fils, Edouard et Léon Goupilleau, furent maires de la Limouzinière. Actuellement aux familles Désamy et Goupilleau (Soubeyran, *La Limouzinière*, Ann. Soc. Emul. 1955, p. 35-41). C'est au vill. des Ardias que naquit, le 20 juillet 1872, Moïse Poiraud, plus connu sous le pseudonyme de Jehan de la Chesnaye, folkloriste et collaborateur de la *Revue du Bas-Poitou*, mort en 1929.

Astiers (les). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, v. — Les *Athiais* (Cassini).

Aubaudière (l'). — Cne de Venansault, h. — L'*Aubardière* (Cassini).

Aubépine (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, h.

AUBIGNY. — Commune du canton de la Roche-sur-Yon. Le bourg se trouve situé à 9 km au sud du chef-lieu, au croisement des routes départementales n° 1 et n° 36.

Le nom : De Aubigneio, 1180 (Besly, Comtes *de Poitou) ; Aubigniacum, de Albigniaco*, 1215 (Gall. christ. et cart. de Boisgrolland) ; *de Albinaco*, 1229 (Cart. de Talmont) ; *de Haubuigne*, 1250 (Cart. de Brem) ; *De Albigniaco* (XIV[e] s. Grand-Gauthier).

En patois local, on dit : Le Bégnie, le Bigny ; aller au Bigny. Toutefois, la constance de la graphie *Albiniacus* permet d'admettre que ce toponyme est construit avec le nom d'Albin, Albinus. Aubigny est le domaine d'Albinus.

Superficie et situation. La surface réelle de cette commune est de 2.580 hectares, dont 2.500 h. sont imposables.

Aubigny confine, au N., Saint-André-d'Ornay ; à l'E., Nesmy ; au S., Nieul-le-Dolent et la Boissière-des-Landes ; à l'O. et au N.-O., les Clouzeaux.

Population : A la fin du XVII[e] s., on comptait, dont la paroisse d'Aubigny, 193 feux ; 200 en 1770. En 1836, il y avait 923 habitants ; en 1900, 1246 h. ; en 1936, 1155 h. ; en 1946, 1087 h. ; en 1954, 1103 h. Le recensement de 1946 indique en outre 308 ménages et 285 immeubles.

Histoire : Aubigny était une châtellenie mouvante de la baronnie des Essarts et par appel du duché-pairie de Thouars. La paroisse dépendait de la sénéchaussée de Poitiers, de l'élection de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre) et de l'évêché de Luçon. En 1790, la commune fit partie du canton du Tablier, puis, après la Révolution, du canton et doyenné de la Mothe-Achard et arrondissement des Sables-d'Olonne. En 1818, le chef-lieu de l'arrondissement de Montaigu ayant été transféré à la Roche-sur-Yon, on réunit Aubigny au canton et arrondissement de cette ville.

Seigneurs. — Cette seigneurie appartenait en 1180 à un certain Guillaume, seigneur du lieu (Guillelmus de Aubigneio), cité par Jean Besly, dans son *Histoire des comtes du Poictou et ducs de Guyenne* (Paris, 1647).

En 1220, Bricie, veuve de Jean d'Aubigné, donnait, aux moines des Fontenelles, la moitié du moulin de Grôle, sis sur le territoire du Bourg-sous-la-Roche, moulin qu'elle avait acquit de ses propres deniers ; et, en 1222, Guillaume de la Lardière renonçait à sa prétention de faire payer à ladite dame Bricie, le double cens dont il avait droit sur les moulins de Breindos et de Grôle (Sté d'Emul. Vendée, 1877, pp. 185-186).

En 1229, A. d'Aubigné, chevalier, donnait sa

terre de la Bigaudière, sise paroisse d'Aubigny, aux moines de Talmont (Cart. de Talmont, p. 418).

Aimery, sgr d'Aubigny, chevalier, eut pour femme Catherine, qu'il fit ensépulturer à Saint-Jean-d'Orbestier ; en 1248, il donnait à l'abbaye de Boisgrolland quelques mesures de blé à percevoir dans son aire de Saint-Gilles ; et fit plusieurs restitutions aux moines d'Orbestier en 1253 (Beauchet-Filleau, t. I, p. 151 ; Arch. hist. du Poitou, t. VI, p. 58-59). Ce même seigneur fut le fondateur de la chapellenie d'Archiais servie en l'église de la Jonchère, et vivait encore en 1260.

En 1365, Jean Aubry était seigneur de Colle et d'Aubigny ; ce seigneur passait une transaction avec l'abbé des Fontenelles le jeudi après *Reminiscere* de cette année-là.

Au XV[e] siècle, Aubigny était échu à la famille de la Muce, maison originaire de Bretagne et portant « *de gueules à dix besans d'argent* » ; Jean de la Muce, sgr d'Aubigny, 1450. Jamet de la Muce, sgr de ce lieu, rendit hommage, le 14 août 1469, au baron des Essarts « pour le lieu ou mothe du dit lieu d'Aubigny où jadis eut chastel avec tous droits de chastel et chastellenie, tous droits de noblesse et prérogatives... tous droits de justice, haute, moyenne et basse juridiction... » (Arch. de la Vendée, I E 626). René de la Muce, sgr d'Aubigny, 1490-1494. Le 4 mai 1538, une sentence fut donnée aux requêtes du Palais, à Paris, au profit de Louise de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, contre René de la Muce, sgr d'Aubigny, la maintenant dans la perception des droits de garde et de servage sur les hôtels nobles de Villedor et d'Aubigny (Arch. nationales, P 2093, f° 147 v.). Cette seigneurie vint dans la famille Robert, sans doute à la suite de l'alliance contractée en 1589 entre Léa de la Muce, fille de Joseph, sgr de Villedor et de Françoise de Plouër, avec Pierre Robert, sgr de Lézardière et de la Froge-

rie. Jean Robert, sgr de la Générie et d'Aubigny, fut inhumé, le 9 janvier 1691, dans le chœur de l'église d'Aubigny et son fils, Paul, sgr d'Aubigny, mourut le 7 janvier 1691 et fut inhumé le lendemain dans la même église. Aubigny passa ensuite dans les familles Le Roux de la Cyvrenière et de Bourigault du Pé d'Orvault (XVIII[e] s.).

Sénéchaux : David Frappier, sieur du Landreau ; Jacques Saulnier (1677) ; Jacques-François La Touche, sieur de la Daviais (1730-1740).

Procureurs fiscaux : Pierre Olïveau (1620) ; Antoine Frappier, sieur de la Nollière (1657) ; Jean Michon, sieur de l'Estang (1684) ; Victor Michon, sieur de la Naullière, † 1746.

Pendant la Révolution, la population d'Aubigny se souleva comme celle des autres paroisses du bocage vendéen ; elle fournit une compagnie pour assiéger la ville des Sables-d'Olonne en 1793. Le curé réfractaire, Jacques Chabot, y demeura caché et se mêla activement à l'insurrection. Les chefs de la paroisse étaient : Le Roux de l'Haumère, de Rorthays, Chiffoleau, Dubois, Baudry.

Maires : Bienvenue Gauvreau (An. IX-1806) ; Louis Chiffoleau, p[re] (1807-1815) ; Jean Bouron, fermier (1816-1825) ; Frappier, tanneur (1826) ; Pierre Guérineau, p[re] (1830) ; Léandre Tireau, médecin (1844) ; Eugène Guérineau (1846) ; Désiré Raynaud (1848) ; Francisque de Saint-Meleuc (1878-1884) ; Emile Raynaud (1892) ; Maurice Verger (1900) ; Emile Raynaud (1908) ; Sébastien Bonnaud, régisseur (1918) ; Joseph Pondevie (1921) ; Fernand Gauvreau (1931) ; Pierre Orsonneau (1935) ; Louis Cacaud, notaire à la Roche-sur-Yon (1941).

L'Eglise. — Ancien prieuré dépendant de Sainte-Croix-de-Talmont, mentionné dès 1180 au cartulaire de cette abbaye. Elle est dédiée a Saint-Laurent. D'époque romane (XI-XII[e] s.), en forme de croix latine avec abside et absidioles circu-

laires voûtées en cul-de-four ; croisillons en berceau brisé ; clocher carré, placé au centre, dominant le transept que recouvre une coupole romane hémisphérique, et flanqué d'une élégante tourelle d'escalier ; portail roman à trois archivoltes sans sculptures ; les autels latéraux sont du XVII[e] s. Brûlées en partie le 15 ou le 19 mars 1568 par les Calvinistes, les voûtes ogivales sont modernes. A l'intérieur, l'on remarque plusieurs pièces du XVII[e] s. (statues polychromes de Saint-Nicolas et de Saint-Augustin ; panneau de Saint-Laurent ; crucifix en bois sculpté) (Monument inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, 28 sept. 1926, sauf la nef).

Célébrités, Anciennes familles. — Plusieurs familles nobles se sont succédées à Aubigny du XV[e] au XVIII[e] s. : les Robert, seigneurs de la Frogerie, la Générie et d'Aubigny ; les Le Roux, seigneurs de la Cyvrenière, les Mottes et la Routière (XVII-XVIII[e] s.) ; les Belleau de l'Ingrenière ; Dorineau du Petit-Bois ; de Rorthays ; etc...

Parmi les familles bourgeoises qui ont habité Aubigny avant la Révolution, citons : les *Allaire de l'Angevinière* (XVIII[e] s.) ; *Bacqua*, sieurs de la Pommeraye, du Fief et du Landreau (XVIII[e] s.) ; *Bignoneau ; Buchet* (XVII-XVIII[e] s.) ; *Frappier*, sieur du Landreau et de la Poiraudière (XVII-XVIII[e] s.) ; *Landois* (tanneurs, XVIII[e] s.) ; Plisonneau (XVII-XVIII[e] s.) ; etc...

Luc-Augustin *Bacqua* naquit au Landreau, le 29 novembre 1957. Chirurgien, il se fit remarquer à Nantes sous la Révolution tant son habileté opératoire que par son activité et sa bienfaisance. Il passait pour le meilleur opérateur de la province et ses confrères de Paris le tenaient en grande estime. Lorsqu'il mourut, célibataire, en 1814, la ville de Nantes lui fit faire des funérailles grandioses, qui eurent lieu au milieu d'un énorme concours du peuple. Elle se chargea de lui élever un monument au cimetière de la Miséricorde, et

son maire, le baron Dufou, y composa une inscription élogieuse. Son nom fut donné à l'une des rues de la ville *(Dict. de biogr. franc.*, Letouzey, éd. 1948).

Bibliographie. — Abbé Aillery, *Chroniques paroissiales*, t. I, p. 39 ; H. Bourgeois, *Aubigny* (Vendée historique, 1902, pp. 414-421) ; R. Valette, *Inventaire historique et archéologique de la Vendée* (Revue du Bas-Poitou, 1927, p. 32) ; Y. du Guerny, *Anciens registres paroissiaux de Vendée, Aubigny* (à paraître en 1958 dans l'Ann. de la Sté d'Em. Vendée).

Aublinière (l'). — Cne de Venansault, h. — Fief vassal de Brandois.

Aubouinière (l'). — Ou l'Aubonnière. Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux, f. — Hôtel noble et seigneurie relevant des baronnies de Mareuil et de Vieille-Tour et ayant droits de moyenne et basse justice et un greffe (Arch. de la Vendée B 128). Cité en 1284 dans le cart. de la Chaize-le-Vicomte. Au XV^e^ siècle, cette seigneurie appartenait à Jean Samin, sgr de la Saminière. Sa fille Jeanne l'apporta par son mariage, en 1409, à Jean Foucher, sgr des Herbiers.

Gillette Foucher reçu cette seigneurie en dot, lors de son contrat de mariage avec Jean Chasteigner, sgr du Breuil-de-Challans, passé le 23 septembre 1450 ; elle lui en fit donation le 11 mars 1470 devant les notaires de Saint-Gilles (Duchesne, *Hist. des Chasteigners*, preuves, p. 169 ; Cte de Loisne, *Généalogie Foucher*, p. 11, 13). Au cours du XVI^e^ siècle, l'Aubouinière vint au Boutaud, sgrs de l'Aubouinière-des-Champs, près de Sainte-Péxine — sans doute à cause de de Louise Foucher, femme de Guillaume Boutaud, écuyer, † en 1482 — et ensuite aux d'Espaigne. Pierre Girard était sgr de l'Aubouinière, en 1696. Charles Girard, sgr de l'Aubouinière, Bois-clos, Rochereau, le Fief-Leigé, etc..., eut un procès en 1734, est cité en 1747 (Ste d'Emul. de la Vendée, 1903, p. 149 ; Arch. de la Vendée, B

704), et fut inhumé dans l'église de Chaillé le 16 mars 1755.

Aubretière (l'). — Cne de la Limouzinière, f.

Audouinière (l'). — Cne des Clouzeaux, v.

Audouinière (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, h. — L'*Audounière* (Cassini). Fief mouvant de la châtellenie de Landeblanche.

Aufraire (l'). — Cne des Clouzeaux, f. — L'*Auffraire* (Cassini).

Aumône (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, f. — L'*Aumonne* (Cassini).

Aumônerie (l'). — Cne de la Chaize-le-Vicomte, passage à niveau. — Chapelle signalée par Cassini. Lieu de pèlerinage.

Aurière (l'). — Cne de Nesmy, ld. — Fief vassal de la Merlatière.

Aurilandière (l'). — Cne de Fougeré, f. — Voyez : Orilandière (l').

Auriolière (l'). — Cne des Clouzeaux, ff. — L'*Oriolière* (Cassini).

Auroire (l'). — Cne d'Aubigny.

Aurore (l'). — Cne du Bourg-sous-la-Roche, v.

Avaux (les). — Cne de Saint-Florent-des-Bois. — Hôtel et herbergement noble relevant de la châtellenie de Saint-Florent dont il est fait hommage le 19 avril 1749 par maître Pierre Birotheau, porteur de la procuration de Suzanne-Adélaïde de Chabot, dame de la Couraizière (Arch. de la Vendée, B 223).

Avenaux (les). — Cne de Chaillé-sous-les-Ormeaux. — Tènement.

B

Badelière (la). — Cne de Saint-Florent-des-Bois, f. — Fief mouvant de Badiolle (Arch. de la Vendée,

1 E 1049), saisi nationalement sur les Boscal de Réals, émigrés, et vendu le 23 prairial an VI au sieur Chessé. Il y avait une ancienne chapellenie à la Badelière, dont le chapelain, Jacques Gouin, fit hommage lige et rachapt à 5 sols en 1763 à la châtellenie de Puymaufrais relevant du marquisat de Bournezeau (Beauchet-Filleau, t. IV, p. 264, col. 1 ; Ann. Soc. Em. Vendée, 1896, p. 87).

Badiolle. — Cnes du Bourg-sous-la-Roche et de Saint-Florent-des-Bois, ancien château, vill., étang (20 hect.), bois, etc... — Ancienne et importante seigneurie mouvante de la Chaize-le-Vicomte, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, mais comme il n'y avait pas d'officier, l'on plaidait en première instance à la Chaize-le-Vicomte.

Jehan de Badiolle, l'aîné, paroissien du Bourg-sous-la-Roche, passait un acte le 21 novembre 1398 avec Maurice Arteres, de Saint-Georges-de-Montaigu. Ce même personnage, sans doute, était mort avant 1415, époque à laquelle ses héritiers paternels, Louis et Guillaume de Badiolle, disputèrent à leurs cohéritiers, dans l'estoc maternel, Nicolas de Villates et Guillaume Bonnevin, le droit de présentation de chapelain à Badiolle (Arch. du château de la Gaudinière et arch. de la Vendée, 1 E 53). Perrine Penotte, dame de ce lieu, épousa, avant le 29 juin 1433, Jean de Saligné, sgr de la Lardière, et lui apporta cette terre, ainsi que Boisplaisant (au Bernard, Vendée), Bois-Verrat, et le Chaigneau. Elle mourut, ne laissant qu'un fils, Louis de Saligné, décédé sans hoirs de corps avant 1459, époque à laquelle Badiolle fut compris dans la succession de Tristan Chabot, écuyer, qui l'avait usurpé au nom de Marie de Rezay, sa femme. Le 8 juin 1471, Germain Chabot, sgr de Pressigné, échangeait l'hôtel de Badiolle avec son frère puiné, Léon Chabot, contre Boisplaisant, et celui-ci vendit Badiolle à François et Tristan Chauvinière. Mais, par arrêt du parlement, du 1er janvier 1487,

Jehan de Saligné, sgr de la Lardière, fut établi en possession de Boisplaisant et de Badiolle, que Léon Chabot, ses frères et sœurs, avaient détenu injustement en conséquence de l'usurpation de leur père, Tristan Chabot. Le 3 septembre 1487, il passait un accord avec les Chauvinière, pour entrer en jouissance de Badiolle (Arch. de la Gaudinière (1). Louis de Saligné, sgr de ce lieu, se distingua auprès du roi Henri IV, et obtint de lui la permission de tenir garnison à Badiolle et d'y construire une forte resse. Son fils, Daniel de Saligné, sgr de B., acquit, le 6 mai 1603, la baronnie de la Chaize-le-Vicomte. Son fils Pyrrhus, sgr de Badiolle, protestant, se convertit en 1651, restaura son château de B., qu'il embellit d'un grand parc. Il ordonna dans son testament que cette seigneurie fut réunie à la Chaize-le-Vicomte, ce que Julien de Saligné, son fils, obtint lors de l'érection de cette baronnie en marquisat par lettres-patentes du roi, données à Versailles au mois de mars 1696, enregistrées au parlement le 11 mai suivant. Il ne laissait que deux filles de son mariage avec Perrine de la Forest-d'Armaillé. La seconde hérita de Badiolle et l'apporta à son mari, Léon-César Boscal de Réals, comte de Mornac. Leur fils, Michel-César, Léon, marquis de la Chaize-le-Vicomte, comte de Mornac, etc., mourut vers les 7 à 8 heures du soir, le 16 janvier 1757, à Badiolle. Cette seigneurie, toujours en possession de la même famille fut vendue nationalement comme bien d'émigrés en l'an IV ; elle leur fit retour au XIX[e] s., puis passa à la famille Maynard de la Claye ; vendu, l'ancien château fut démoli vers 1905. Propriété actuelle de la famille Batiot.

Badiolle. — Ruisseaux : deux ruisseaux prennent source dans l'étang de Badiolle ; le premier, après un parcours de 1.500 m. environ, va se jeter dans la Trézanne ; le second coule directement vers

(1) Communication de M. Jean Maillaud (1957).

ARCHIVES DU DIOCÈSE DE LUÇON

MÉLANGES

PUBLIÉS

sous la direction de

M. le Chanoine A.-D. POIRIER

Professeur à l'Université Catholique d'Angers

TOME II

LUÇON

H. REZEAU, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

—

1946-1957

12. — Pierre Thomas, prisonnier, 30 ans, de l'Isle-Marat * ;

13. — Vrigneaud, prisonnier et infirmier à l'hôpital ;

20. — Magdeleine Bottier *(Bocquier)*, Vve Boullard, 46 ans, de la Barre-de-Monts, dans la maison de la Vve Québaud * ;

20. — Christophe Eritho (*Lhériteau*), père, 72 ans, meunier, de Beauvoir* ;

24. — Mathurin Bernard, détenu, 62 ans, de Saint-Gervais * ;

24. — Rose Le Roux, détenue, 27 ans, de Challans * ;

27. — Louis Roux, prisonnier, 59 ans, de Challans * ;

» — Peauvreau *(Pouvreau)*, infirmier et prisonnier, mort à l'hôpital * ;

28. — Jacques Chauvet, 53 ans, des Echarneaux, Challans * ;

29. — Marie-Jeanne Verré *(Ferré)*, Vve Rorthais, dans la maison d'arrêt, bourgeoise, 55 ans, de Saint-Georges * ;

» — Rose Barreau, ou *Barraud*, détenue, 44 ans, de Bouin * ;

12 prairial. — Pierre Bareille, ou *Bareil*, 47 ans, natif d'Aubigné (Aubigny ?) * ;

13. — Marie Robin, détenue, 25 ans, de Bouin * ;

» — Jacques Rochambeau *(Archambaud)*, détenu, 52 ans, de la Rigonière, Challans * ;

» — Jean Pontoizeau, prisonnier, 45 ans, de la Bloire, Challans * ;

14. — Françoise-Modeste Boisard, 37 ans, de Challans, dans la maison de la Vve Bonnet (?) * ;

» — Marie Quebaud, détenue, 73 ans (?), de Beauvoir * ;

16. — Julienne L'on (*Hond*), détenue, 63 ans, de Challans * ;

» — Jacques Méchin, prisonnier, 50 ans, de Châteauneuf * ;

18. — Marguerite Pérochot, prisonnière, 59 ans, de Saint-Christophe * ;

19. — Catherine Château, Fme Chabot, 36 ans, de Challans, chez Pelletier (?) * ;

» — Marie Bessaut, ou *Besseau*, détenue, 36 ans, de Beauvoir * ;

21. — Anne-Catherine Poupet, Fme Garreau (?) ;
» — Pierre Bardon, détenu, 54 ans, de Soullans* ;
» — Jean Rotureau, détenu, 37 ans, de Challans* ;
» — Perrinne Drouillard, 26 ans* ;
22. — Louis Delaporte, 64 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez (maison d'arrêt) * ;
23. — Gilles Rocher, prisonnier, 40 ans, de Saint-Gervais * ;
» — Alexandre Grosseau, prisonnier, 38 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez * ;
» — Pierre Héry (?) ;
26. — Michel Joubert, prisonnier, 64 ans, de Challans * ;
» — Jacques Caillon, prisonnier, 50 ans, id.* ;
27. — Marie Brémaud, détenue, 32 ans, de Saint-Christophe * ;
» — Michel Cailleau, détenu, 63 ans, des Sables * (a) ;
28. — Jean Rivalin, prisonnier *(60 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez* ?) (b) ;
» — Jean-François Nicolon Laumondière, détenu *(des Sables ?) ;*
28. — Jacques Bernard, détenu, *de Saint-Gervais ;*
29. — Etienne Manguy, prisonnier, 50 ans, *de Saint-Gervais ;*

(a) *Les noms suivis d'une astérisque * figurent, avec l'indication de l'âge et du domicile du décédé, sur un état des Archives de la Loire-Inférieure* (L. 1527) « Noms des détenus qui sont morts à la maison d'arrêt de cette ville », *et daté du 27 prairial an II.*

Cette liste se superpose presque exactement à celle qu'a établie Louis Troussier, mais donne de plus les noms de :

Louise Charier, Vve Lebreton, 68 ans, de Beauvoir ;

Marie Doucet, Fme de Jean Rigolage, 60 ans, des Sables ;

Marie-Anne Touzeau, Vve de Coupe, 62 ans, id. ;

Marie-Françoise La Touche, Fme de Jean-Marc-Nicolas Grillée (ou Guillée), 52 ans, de Venansault ;

Françoise Gaudin, 55 ans, des Sables.

(b) *Les indications en italiques ne figurent pas dans la liste de Louis Troussier ; nous les avons ajoutées pour faciliter l'identification des victimes ; certaines d'ailleurs ne sont que des hypothèses ou des probabilités.*

30. — Marie Moreau, prisonnière, *40 ans, de Bouin ;*
» — Pierre Pontoizeau, détenu, *26 ans, de Challans* (?) ;
1er messidor. — Anne Geay, détenue, *46 ans, de Saint-Gervais ;*
» — Benjamin Rivalin, détenu, *56 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*
3. — Jeanne La Prèze *(Delaprée ?)*, Vve Maurice Potier, 54 ans, de l'Isle-Marat ;
» — Marie Ricolleau, détenue, *48 ans, de Challans ;*
4. — Pierre Dion, détenu, *40 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*
» — Véronique Barillon, Fme Jean Tribaleau, détenue, *40 ans, de Challans ;*
» — Françoise Villain, *57 ans, de Beauvoir ;*
6. — Jean Delaporte, détenu, *16 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*
7. — Marie-Jeanne Giraudet, *Vve Billon, 38 ans, de Challans ;*
» — Pierre Fradet, détenu, *50 ans, de la Grivière, Paulx ;*
9. — Pierre Préaud *(Praud ?)*, détenu, *de Saint-Hilaire-de-Riez* (?) ;
10. — Jean Robin, détenu, *62 ans, de Challans ;*
» — Jean Blanchard, prisonnier, *de Challans ;*
11. — Henriette Marais, Vve Louis Gazeau (?) ;
12. — Marie Blandineau, Fme Michel Oriez, ou Driez, de Bouin (?) ;
14. — Michel Praud, détenu, *74 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*
15. — Jeanne Piberne, détenue, *46 ans, de Beauvoir ;*
16. — Françoise Legause (?), détenue ;
17. — Etienne Barraud (*ou Baraud*), prisonnier, *60 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*
» — Pierre Guillou, détenu, *de Beauvoir ;*
» — Marie Riziout *(Riziou)*, détenue, *40 ans, de Beauvoir ;*
» — Pierre Boucard, détenu, *de Vairé* (?), ou *40 ans, de Challans* (?) ;
» — Marguerite-Louise-Désirée Baudry, détenue, *de Nieul-le-Dolent ;*
18. — Jean Baranger, prisonnier, *41 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*

» — Angélique Gautier, détenue, *de Challane ;*

» — Magdeleine Mercier, détenue, *60 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*

» — Catherine Chaillou, maison d'arrêt, *38 ans, de Challans ;*

» — Louis Guillard, prisonnier, *34 ans, de Sallertaine ;*

19. — Julien Fourré, 37 ans, de l'Isle-Marat, détenu ;

20. — Buorte Lépinay, ci-devant noble, 46 ans, maison d'arrêt (a) ;

21. — Marie-Jeanne Véronneau, *52 ans,* de l'Isle-Marat, détenue ;

» — Jean Michaud, détenu ;

» — Jacques Colin, détenu ;

» — Couillon, prisonnier ;

» — Léon Blanchard, prisonnier ;

» — Magdeleine Riziout *(Riziou),* détenue, *30 ans, de Beauvoir ;*

22. — Etienne Barbereau, prisonnier, *58 ans, de Commequiers ;*

23. — Jean Musseau, prisonnier ;

25. — Louis-Gaspard Grolleau, détenu, *57 ans, de la Garnache ;*

» — Charles Migné, détenu, *61 ans, de Commequiers ;*

» — Catherine Guillot, épouse Pierre Fillon, détenue, *de Soullans ;*

» — Renée Charteau, détenue, *72 ans, de la Garnache ;*

» — Catherine Bonin, détenue ;

» — Pierre Texier, détenu, *33 ans, de Saint-Gervais ;*

27. — Marie Dosset, détenue *(Dousset ? de Challans, liberté prov. 5 messidor ?) ;*

» — Suzanne Guilbaud (?) ;

» — Françoise Chauvin, détenue, *22 ans, de Challans ;*

» — Marie Moreau, maison d'arrêt, *32 ans, de Bouin ;*

(a) Gabrielle-Félicité Buor de la Lande, dame de Lespinay du Clouzeau.

Cf. Abbé Ch .Grelier : *Madame de Lespinay du Clouzeau,* Chantonnay, Froger, 1931, 61 p.

29. — Gabriel Daniau, détenu, *de Challans ;*

» — Marie Michaud, Vve Prosper Devineau, détenue, *38 ans (de Beauvoir, condamnée le 25 floréal à la tention perpétuelle) ;*

» — Mathurin Sochard, prisonnier, *55 ans, de Saint-Hilaire ;*

» — Pierre Vermeille, de l'Isle-Marat, prisonnier, *54 ans ;*

30. — Honoré Grousset, détenu, *65 ans, de Saint-Hilaire-de-Riez ;*

» — Pierre Boullot *(ou Boulleau)*, en liberté provisoire, *18 ans, de Foussais ;*

» — Jacques Lénard, détenu ;

3 thermidor. — Jacques Gilbert, détenu ;

4. — Joseph Devineau, détenu *(10 ans, de Beauvoir, fils de la Vve Devineau ?) ;*

5. — Jean Giraud, en liberté provisoire, *40 ans, de Saint-Hilaire-de-Voust ;*

7. — Marie Simonneau, Vve Rousseau, détenue, *54 ans, de Bouin ;*

» — Marie Gaufriau, chez la Vve Courant (?) ;

9. — Marie Begeaude (?) ;

11. — Marie Bonnin, Fme Charon, en liberté provisoire ;

12. — Pierre Texier, en liberté provisoire, *de la Crosnière (?) ;*

19. — Louise Beloir, Vve Martin, en liberté provisoire ;

26. — Julie-Aimée Remis, chez Suzanne Baudry, Fme Tharaud (?) ;

28. — Pierre Rivallain, prisonnier *(de Sallertaine ? ou de Saint-Hilaire-de-Riez ?) ;*

30 fructidor. — Rose Barotin, Vve Mathurin Goinot, en liberté provisoire, *d'Apremont* ,

» — Jacques Chougier, maison d'arrêt ;

3e des Sans-Culottides. — Magdeleine Guillonneau, détenue, *de Saint-Michel-Mont-Mercure* (?) ;

5e. — Jacques Merlet, en liberté provisoire ;

20 vendémiaire an III. — Enfant inconnu ramassé par l'armée Républicaine dans la Vendée et confié à Jean-Baptiste Malherbe ;

6 brumaire. — Marguerite Chantureau, ex-religieuse, déportée, *64 ans, des Sables ;*

25 brumaire. — Marguerite Grolleau, Fme Hugues Luminais, chez Durand (?) ;

13 pluviôse. — Louise Boucheron, ex-religieuse ;

21. — Anne Buord, Vve Gervier (?).

C'est sur ces noms — au nombre de 128 — que nous allons clore ce long travail. Mais les lettres de la Municipalité, ne l'oublions pas, nous laissent l'impression que l'Etat-Civil est bien loin de nous les donner tous. Nulle part, en effet, nous n'y remarquons ces séries de six, huit et dix décès journaliers qui, d'après la *Correspondance*, survinrent, à certaines époques, dans les prisons.

Louis TROUSSIER.

***

Transportée à Nantes (1), la Commission militaire de Noirmoutier eut à juger surtout des suspects de la région nantaise, des districts de Nantes, Ancenis, Clisson et Paimbœuf. Il n'est pas sans intérêt cependant, croyons-nous, d'indiquer ici le sort des quelques détenus noirmoutrins qui furent alors internés dans les prisons du Bouffay et du Sanitat, et de quelques personnalités marquantes de l'insurrection qui comparurent devant elle.

Du 28 thermidor an II au 17 frimaire an III, date

---

(1) Même composition jusqu'en brumaire. Le 6 brumaire, Brutus Thierry — qui depuis le 29 thermidor signait Thierry aîné — ayant été appelé à déposer dans un procès à Paris (16 vendémiaire), Gouppil étant malade et Ruffet, le greffier, ayant donné sa démission, la Commission se trouve désorganisée, d'autant que ses membres sont en butte « à la plus noire et plus atroce calomnie ». Obrumier offre sa démission, de même que Hudoux, mais Ruelle leur enjoint de continuer leurs travaux. Thierry, rentré de Paris, fait fonction de secrétaire jusqu'au 24 brumaire, où Marie-François-Octave Marcheze, ci-devant homme de loi, est nommé greffier, tandis que Jacques Cormier, juge de paix de la Section de la Bourse, remplace (4 frimaire) le citoyen Gouppil.

de sa dernière séance, elle prononça 12 condamnations à mort :

28 thermidor :

Charles Thomas, dit Montaigu, de Saint-Hilaire-de-Loulay, âgé de 18 ans, volontaire au 4e Bataillon de la Vienne,

convaincu d'avoir, étant de garde au Grand Pont, commune de Beauvoir, quitté fréquemment son poste, à l'insu de ses chefs, « pour correspondre avec la femme Marianne Pajot, Vve Laprée (Delaprée), Marie Cottenceau, Philibert Poinselou (Pinscloux) et Jean Cottenceau, qui habitaient le païs envahi par les brigands », et d'avoir fait passer par leur intermédiaire, « aux brigands cantonnés dans le Marais, près Beauvoir », à trois reprises différentes, « des cartouches, de la poudre, des balles et des cuillères d'étain pour en faire... » ;

« Considérant que de cette manière les Brigands de la Vendée se sont trouvé alimentés de munitions dans cette guerre exécrable qui a coûté la vie à plus de cent mille deffenseurs de la Patrie »,

le dit Thomas est condamné à mort après avoir subi la dégradation ; il fut exécuté le soir même, à 5 heures précises, Place du Bouffay.

29 thermidor :

André Boulmer (Baumler), âgé de 55 ans, né à Remerin, district de Sarreguemines, dépt. de la Moselle, cy devant régisseur des terres du nommé Montaudouin, ex noble ;

Jacques Sire, âgé de 34 ans, de Challans, dépt. de la Vendée, ayant servi l'espace de 8 ans dans le régiment de la Sarre-Infanterie ;

coupables d'avoir « commandé en qualité de chef (Baumler) à toutes les affaires qui ont eu lieu dans les environs du Marais entre les troupes de la République et ce ramas de bandits, armé de pistolets et décoré d'une ceinture blanche, marque distinctive des chefs », ou « commandé (Sire) une compagnie qui passait pour la plus intrépide au feu... ».

Exécutés le même jour Place du Bouffay à 5 h. du soir (1).

6 fructidor :

François-Pierre Macé, dit La Roche, cy devant noble, âgé de 50 ans, de Couffé, district d'Ancenis, dépt. de la L. I. ;

Henriette Faudry, Vve Dubois, dite Guignardière, âgée de 61 ans, de Soulans, district de Challans, dépt. Vengé, cid. Vendée ;

coupables d'avoir (Macé) « correspondu dans un genre contre révolutionnaire avec les nés Rapatet, notaire à Rennes, Boux et autres, qui lui faisaient passer les écrits les plus incendiaires, tels que Brefs du Pape, catéchisme et mandemens du ci dev. évêque de Nantes... ; arboré la cocarde blanche au milieu d'un rassemblement de brigands au mois de mars 1793 ; donné retraite à la fin d'avril dernier au né Fleuriot dit la Fleurière, son beau-frère, chef de Brigands ; au mois de ventôse dernier, maintenu un rassemblement de brigands dans les environs de son cy devant château de La Roche, à l'aide duquel un détachement de volontaires de la République fut repoussé et le lieutenant blessé mortellement... » ;

et (la Vve Dubois) « suivi les Brigands dans leur marche contre révolutionnaire au Périer, à l'Isle Marat et à l'Isle de la Montagne... ; mangé fréquemment, portant sur sa poitrine un soi disant Sacré Cœur de Jésus, habillée en femme de campagne, avec les chefs de Brigands et principalement avec l'ex prieur de Soulans, prêtre réfractaire, un de ceux qui aiguisaient et bénissaient les poignards qui devaient assassiner les deffenseurs de la liberté... » ;

---

(1) André Baumler avait fait, peu avant, sa soumission au général républicain Boussard et l'avait aidé à pacifier le Marais où, grâce à lui, d'après Mercier du Rocher, 3.500 hommes avaient déposé les armes. Il fut arrêté à Challans où il vivait tranquille, conduit à Nantes et aussitôt jugé. Son exécution ralluma l'insurrection dans le Marais.

Exécutés le jour même Place du Bouffay sur les 5 h. du soir (a).

7 fructidor :

Louis Martineau, dit Saint-Louis, âgé de 22 ans, colporteur, ex sacristain de la commune de Saint-Etienne-du-Bois, où il est né et domicilié, district de Challans. dép. Vengé ;

François Seigneuret, âgé de 28 ans, marchand de poterie, de Grand Landes, même district et même dépt. ;

tous les deux « courriers de l'armée du scélérat et infâme Charette » et ayant participé (Seigneuret) à l'attaque de Nantes en juin 1793 ; exécutés Place du Bouffay le soir même.

9 fructidor :

Victor Sourice, se disant Gourdon des Fontaines, âgé de 19 ans, né à Saint-Germain de Laumau, district de Château-Gontier, dép. de la Mayenne, cid. dragon au 19e Régt.,

aide de camp de Fleuriot, dit la Fleurière, et ensuite « aide de camp général des Armées Catholiques et Royales » ; exécuté Place du Bouffay le dit jour.

23 fructidor :

Joseph Riou, âgé de 27 ans, né à Brest, dépt. du Finistère, profession de chirurgien ;

convaincu d'avoir « après avoir déserté les armées de la République, servi pendant 5 mois dans les rassemblemens de Brigands, en qualité de chirurgien de Charette, aux Herbiers, Saint-Fulgent et l'Isle Marat. cy devant l'Isle Boin, et s'être trouvé à l'attaque de Saint-Fulgent portant à sa veste un cœur surmonté d'une croix et à son chapeau une cocarde noire et un ruban sur lequel étoient écrits ces mots : la Religion, le Roi, la paix ou la mort » ;

exécuté Place du Bouffay à 5 h. du soir.

24 fructidor :

Félix-Philippe Roland, âgé de 63 ans, né à Saint-

(a) *Collinet, qui assiste régulièrement à toutes les séances de la Commission et aux exécutions, était absent le 6 fructidor. Sa signature est effacée au bas du procès-verbal.*

Herblon, près Ancenis, cy devant curé de la commune de Mer Morte, district de Machecoul, dépt. Vengé, cidvt. Vendée (1) ;

coupable d'avoir refusé la prestation du serment, puis passé dans la Vendée à l'époque de la déportation et jusqu'à ce moment dit la messe, confessé, baptisé, enterré, prêché le fanatisme, la révolution et le carnage au milieu des brigands de la Vendée, trompé et abusé les malheureux habitans des campagnes...

Exécuté Place du Bouffay le soir même.

27 fructidor :

Jean Paillardy, âgé de 29 ans, fermier, commune de Saint-Martin-Lars, district de la Châtaigneraye, vidvt. Vendée ;

Pierre Seguy, âgé de 26 ans, cy devant employé dans les fermes de Capet, du Puis Beliard, même district et dépt. ;

coupables d'avoir accepté et occupé des places militaires et administratives chez les Brigands, pillé les biens des patriotes et les propriétés nationales... et, de plus (Paillardy) présidé un Comité contre révolutionnaire des Brigands et signé des papiers au nom d'un prétendu Louis 17...

« lesquels, pendant l'exécution — Place du Bouffay, à 6 h. du soir — ont poussé les cris infâmes de : Vive le Roy ! » (2).

---

(1) Erreur : département de la Loire-Inférieure.

En même temps que leur curé, comparaissaient devant la Commission, le 24 fructidor, les époux Thomas — Médart Thomas, laboureur, 53 ans, et Jeanne Artay, sa femme — ses paroissiens de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, coupables « d'avoir retiré dans leur maison et nourri le dit Roland l'hiver dernier pendant trois ou quatre semaines » ; ils furent pour cela condamnés à la prison.

(2) Au total, depuis le 16 floréal, 63 condamnations à mort tant à Noirmoutier (51) qu'à Nantes (12). Le registre de la *Commission Félix* (L. 1532) contient 740 jugements (du 29 prairial an II au 17 frimaire an III), dont 37 condamnations à mort, 18 à la déportation et 685 mises en liberté (définitive, provisoire ou sous surveillance).

⁂

Les 27 et 28 thermidor, la Commission rendait son verdict dans l'affaire des Bouinais inculpés de correspondances avec les Brigands : Marie-René Avril, Commandant de la Place ; André Pelletier, officier municipal de la commune ; François Pelletier, commerçant et notable ; et Julien Baizeau (Bézot).

« Considérant qu'il n'est nullement prouvé qu'ils ont eu des intelligences avec les chefs... et qu'il est prouvé, par plusieurs lettres du général Boussard et de la Commission municipale de Beauvoir, que la lettre signée Pajot adressée à Avril et Luminet n'a été qu'un moyen dont ont voulu se servir les Brigands pour faire périr les patriotes par les patriotes mêmes..., que les Chefs de ces scélérats ont déclaré qu'il avait été jeté trois lettres sur différentes routes dont celle mentionnée... »,

les accusés sont remis en liberté.

Le 2 fructidor, comparaissaient devant la Commission René-Louis Tardiveau, 58 ans, officier de santé, de Beauvoir ; Lidy-Rose-Bénigne Le Roux, 22 ans, ex noble, de Saint-Laurent d'Aubigné (Aubigny), district de La Roche-sur-Yon, et Pierre Le Bec, 44 ans, juge de paix du canton de Riaillé (L. I.). Celui-ci, après une détention de onze mois, fut remis en liberté. Les deux autres furent renvoyés en prison jusqu'à la paix. La demoiselle Le Roux était accusée d'avoir « suivi les Brigands sous la protection spéciale d'un de leurs chefs, La Rochefoucauld, avec qui elle voyageait déguisée en homme, et entretenu des correspondances avec le né Charpentreau, chef d'une troupe de Brigands... ». Quant à René Tardiveau, on lui reprochait d'avoir « donné lecture des Bulles du Pape dans les rassemblemens forcés par les prêtres réfractaires de Beauvoir » et d'être entré, « le 30 mars 1793 (vieux stile), dans les prisons de Beauvoir à la tête de 30 ou 40 brigands, les mains pleines de cordes avec lesquelles il attacha lui-même plusieurs des prisonniers... ».

Le lendemain, 3 fructidor, Antoine-Mathurin Peigné,

68 ans, prêtre non assermenté, né à Nantes, ex aumônier de la cy devt. maison du Calvaire de Nantes, se trouvant, de par son âge hors de la loi de déportation, fut condamné, à cause de son refus de serment, à la détention.

Furent également maintenus en prison :

Ursule-Suzanne-Véronique Regnon, Vve La Roche-Saint-André, cy devt. noble, 33 ans, native de Nantes et domiciliée à Montaigu (12 fructidor) ;

Joseph-Marie Le Retz, 71 ans, ex procureur fiscal à Machecoul et propriétaire à Roche-Pelletier, district de Paimbœuf, qui, « s'il n'a pas fait partie des rassemblements de mars 1793 », a tenu néanmoins « les propos les plus inciviques tendant à rallier aux brigands les habitans des campagnes... » et est « constamment resté dans ses propriétés sous la protection des brigands... » (8 vendémiaire an III) ;

Jean-Baptiste Talonneau, 41 ans, sabotier à Machecoul, qui, « de son aveu, montait la garde aux prisons de Machecoul destinées aux malheureux patriotes du nombre desquels les Brigands tiraient 8 ou 10 chaque jour et les égorgeaient aux cris de Vive Louis 17... » (28 vendémiaire)...

Tous les autres détenus de la région furent mis en liberté :

Pierre Poiron, 33 ans, de la Garnache (24 fructidor) ;

Louis-Pierre Duchemin, 46 ans, de l'Isle de la Montagne (17 vendémiaire) ;

Anne Cornevin, Fme Monnier, 34 ans, *laboureuse*, de Bourgneuf (Id.) ;

Laurent-Alexandre Luminais, 37 ans, de l'Isle Marat (« aucune pièce suffisante pour légitimer sa détention ») (21 vendémiaire (1) ;

---

(1) On ne s'attendait guère à voir parmi les détenus Laurent-Alexandre Luminais, ancien administrateur du département de la Vendée et non suspect de royalisme. Cependant son dossier était particulièrement chargé : intelligences avec les émigrés, les prêtres réfractaires et les *fédéralistes* du département (Pichard, Menanteau, Pervinquière et autres...).

(Arch. Loire-Inf., L. 1528, Arrêté du Comité de surveillance des Sables-d'Olonne, 4 pluviôse an II. Cf. aussi Chassin, *Vendée Patriote*, IV, 109).

Jacques Bichon, 30 ans, de Boismé (D S.) (23 vend.) ;
Marie Berjerole, 26 ans, de Machecoul (Id.) ;
Joseph Simon, 22 ans, de Saint-Hilaire-de-Chaléons (Id.) ;
Jacques-François Guilloteau, 50 ans, cultivateur, de Machecoul (Id.) ;
Pierre Pipau, 52 ans, de Saint-Mesme (Id.) ;
Jean Moreau, 20 ans, cultivateur, de Machecoul (Id.) ;
Jean Prouteau, 25 ans, de Montaigu (4 brumaire) ;
Jean Viaud, 63 ans, laboureur, de Challans (Id.) ;
Catherine Viaud, Vve Joubert, 53 ans, de Challans (Id.) ;
Pierre-Alexandre Giboteau, 62 ans, fermier, de Saint-Etienne-du-Bois (Id.) ;
Jean Guérin, 50 ans, laboureur, de la Garnache, Joseph Guérin, 21 ans, et Louis Guérin, 13 ans, « malgré les marques d'incivisme qu'ils ont données » (25 brumaire) ;
Pierre Caillon, 30 ans, laboureur, de Longeville (Id.).

Le 17 frimaire, la Commission militaire tenait son ultime séance. Quelques semaines plus tard, ainsi qu'on l'a vu plus haut, une loi ordonnait la mise en liberté de tous les détenus du fait de l'insurrection vendéenne. L'heure était à la clémence : la République venait d'envoyer des émissaires à Charette, la Pacification de la Jaunaye était proche.

Dr Julien Rousseau.

ADDENDA

Des prisonniers venus des Sables (pp. 516-518) et qui ne figurent pas parmi les embarqués du 2 messidor (pp. 558-961), furent certainement renvoyés aux Sables à une date quelconque, car on les trouve ensuite sur la liste des détenus mis en liberté dans cette ville en février 1795, après l'amnistie de Pluviôse : ainsi Jacques Libaudière et Agathe Marchais, sa femme (pp. 516, 589) ; François Derval, sous-diacre (p. 516), qui reçut la prêtrise à Paris en 1801 et devint, après le Concordat, curé de Notre-Dame-de-Monts (1805-1819), et sans doute plusieurs autres.

⁂

Nous avons dit — p. 571 — ignorer les noms des 24 prisonniers envoyés de Noirmoutier à Paris le 30 floréal an II. Or, on trouve dans l'étude de Jos. Rellno sur *les Prisons des Sables-d'Olonne* (1789-1795) (La Roche-sur-Yon, Servant-Mahaud, 1902), pp. 145-146, une liste de « Vendéens et Vendéennes expédiés aux prisons du Plessis et de la Conciergerie de Paris par la Commission militaire des Sables », par ordre du Comité de salut public, liste comprenant 29 noms, dont la plupart se retrouvent sur les listes de Noirmoutier, généralement plus succinctement indiqués ; mais le fait qu'ils figurent presque tous sur la même liste ne laisse aucun doute sur leur identité : ce sont bien là les gens du 30 floréal qui furent traduits devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. D'où venaient les cinq autres ? Nous ne savons. Dix-neuf d'entre eux furent condamnés à mort le 6 messidor (24 juin 1794) :

Charles Oliveau, de Palluau, 36 ans, serrurier (p. 502) ;

Marie Sapin, Vve Duplessis, de Beaufou, rentière (p. 501) ;

Louise Fleury, Vve Tardy, 40 ans, de Saint-Etienne-du-Bois (ou *de Challans*, p. 501) ;

Julie Boisard, 18 ans, journalière, de Palluau *(Fme Morisset* ?, p. 502) ;

Marie Guillot, Vve Boyard, 60 ans, de Legé (ou *Guillet* ?, p. 502) ;

Marie Thibaud, Vve Lhériteau, 40 ans, de Saint-Etienne-du-Bois (p. 502) ;

Agathe Gréaud, 19 ans, couturière, de Palluau (ou *Gruau*, p. 502) ;

Louise Gibret, Vve Liénard, 50 ans, de Palluau (p. 502) ;

Jeanne Rafin, Vve Regnard, 30 ans, de Maché (p. 502) ;

Catherine Bonnin, Vve Picard, 60 ans, de Maché (p. 501) ;

Marianne Salomon, 30 ans, de Challans (*ou de Palluau* ?, p. 518) ;

Marie Bretuaille, Vve Piedprot (?), 60 ans, d'Aizenay (certainement Marie Brethomé, p. 503) ;

Sophie Roland, Fme Runeacheau, 26 ans, de Cholet (*Sophie Rouleau, Fme Ravigau*, p. 502 ; sans doute les deux orthographes sont-elles en partie défectueuses ?) ;

Marie Jolly, 22 ans, couturière, de Palluau (p. 503) ;

Marie Bartheaud, Vve Lhériteau, de Palluau (*Barreteau*, p. 502) ;

Marie Boissot, Vve Sapin, de La Roche-sur-Yon (*Boisseau*, p. 502) ;

Adélaïde Liénard, 17 ans, de Palluau (p. 502) ;

Catherine Morisson, 29 ans, de Palluau (p. 501) ;

ainsi que Anne Morisset, Vve Jolly, de Grand'Landes, la seule que nous n'ayons pas trouvée sur nos listes.

Les autres furent acquittés : Marie Sapin, 14 ans, de Beaufou (p. 502) ; Charlotte Regnard, 18 ans, de Palluau (*Charles Renard* ?, p. 503) ; la Vve Porteau ; Madelaine Guitteny, Marie Juliet, la Vve Esnard, la Vve Petit, Marianne Petit, Marie Varin et Véronique Asselin.

Quels crimes impardonnables avaient donc commis ces pauvres gens, ces femmes, ces jeunes filles de 17, 18, 19 ans — il n'y avait qu'un seul homme dans le convoi — qui leur valussent les honneurs de la capitale ?...

J. R.

M. le Chanoine Adolphe POIRIER
(1878-1957)

Le lundi 2 septembre dernier, à l'Aiguillon-sur-Mer, où il s'était retiré voici quatre ou cinq ans, dans sa maison familiale, entouré des soins des siens, M. le Chanoine Adolphe Poirier rendait son âme à Dieu, après une vie laborieuse consacrée tout entière à l'Enseignement et aux recherches historiques. Il a pris une trop grande part à la vie des *Archives du Diocèse* depuis leur reparution en 1925 pour que nous ne lui apportions pas ici un respectueux et très amical hommage.

L'abbé Ad. Poirier était né à l'Aiguillon-sur-Mer le 27 octobre 1878, d'une très honorable famille qui avait déjà donné à l'Eglise, dans la première moitié de ce siècle, un prélat éminent, son cousin germain, dant il était très fier et qui l'aimait beaucoup, Mgr Alexandre Poirier (17 mars 1866 - 27 août 1928), qui, vicaire général de Mgr Catteau, fut demandé comme coadjuteur par Mgr Schœpfer, mais à qui, malheureusement, le destin ne permit pas à ses hautes qualités de s'épanouir et qui ne fit que passer sur le siège épiscopal de Lourdes.

Après son ordination — 11 avril 1903 — et un court stage au Collège du Trocadéro, à Paris, où il acheva, tout en enseignant, de préparer une licence de lettres, il fut nommé (1904) professeur au Petit Séminaire qui occupait alors, à la Roche-sur-Yon, les locaux du Collège de Mirville — où devaient lui succéder le Grand Séminaire puis l'Institution Richelieu — avant de se transporter à Chavagnes-en-Paillers. Il y enseigna durant vingt-deux ans, puis fut pourvu, en août 1926, de la chaire de philosophie romane et de littérature du Moyen Age à la Faculté des Lettres de l'Université Catholique d'Angers, qu'il occupa jusqu'en juillet 1952. Un camail de chanoine, de la part de son évêque (août 1942), et, du côté officiel, les palmes académiques et le ruban d'Officier de l'Instruction publique vinrent, au cours des ans, reconnaître ses mérites et couronner son labeur.

Nous ne redirons pas ici sa scrupuleuse ponctualité et cette magnifique conscience professionnelle qui lui faisait préparer ses cours avec un soin méticuleux et les débiter, sinon avec une éloquence que le Ciel ne lui avait point départie, du moins avec un luxe de détails, d'explications et de références qui devaient éclairer les plus obtus de ses auditeurs.

Dès le début de son professorat, l'abbé Poirier avait été attiré vers la recherche historique, continuateur en cela des érudits abbés vendéens Aillery, Pontdevie, Boutin et autres, et de ce chanoine Baraud dont il fut en quelque sorte l'héritier spirituel.

La vie d'un professeur de lettres, d'un chercheur tel que l'abbé Poirier passe facilement inaperçue dans notre monde actuel, tourné en général vers des réalisations moins spéculatives et plus bruyantes : beaucoup même ne considèrent-ils pas comme des êtres d'un autre âge ces travailleurs qui se plaisent à errer dans les méandres du passé et à se perdre dans la poussière des vieilles archives ? On aurait tort, sans aucun doute, de considérer comme vains leurs efforts et, s'il en était besoin, quelle plus belle justification pourraient-ils souhaiter que les encouragements prodigués tout récemment par S. S. Pie XII aux archivistes ecclésiastiques réunis à Rome pour leur premier congrès ? Et puis, dans le tourbillon qui emporte notre vieux monde, quelle sensation de sécurité n'éprouve-t-on pas parfois à se retremper dans ce passé dont nous vivons et qui a valu à la France son rayonnnement universel, ce rayonnement que ses erreurs, ses fautes, ses pires turpitudes n'ont pu parvenir à éclipser !

Dès 1910 environ, l'abbé Ad. Poirier publiait dans les revues régionales, la Revue du Bas-Poitou, l'Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée et autres, des travaux historiques (1) ; on lui doit, dans la Collection des *Ordres religieux* de Lecoffre, une monographie des

(1) *Autour de la Constitution civile du Clergé : Luçon en 1790-1792* (Annuaire de la Société d'Emulation, 1912. Tiré à part, 80 pages).

Mgr Paillou et les débuts du Concordat en Vendée, 1800-1805.

Ursulines de Chavagnes (2) et, parue en 1914, une *Vie de la Révérende Mère Saint-Benoît,* fondatrice, avec le vénérable P. Baudouin, de cette congrégation (3). Deux autres études, l'une publiée en 1928, à propos du centenaire de la mort de la Mère Saint-Benoît (4), l'autre, relativement récente, insérée dans le présent volume des *Mélanges,* sur les Ursulines de Bois-Grolland (5), qui devaient absorber les Ursulines de Luçon avant de se fondre elle-même dans l'Institut de Chavagnes, complètent fort heureusement l'histoire de cette importante congrégation vendéenne.

Sans parler d'un travail professoral sur la syntaxe grecque, qui connut deux éditions successives (6) et d'une étude de philologie parue dans la revue *Le Français moderne* (7), il faut citer encore un long article sur « *Le Séminaire de Luçon et la Compagnie de Jésus* », qui lui avait été demandé par le R. P. Delattre, S. J., pour être inséré dans un répertoire topo-bibliographique des établissements des Jésuites en France, publié à l'occasion du IV[e] centenaire de la fondation de la Compagnie (1540) (8), et que l'on trouve reproduit, avec de multiples notes, dans ce volume de *Mélanges* (9).

Enfin, il est bien permis de faire état de sa collaboration avec divers historiens réputés, Emile Gabory no-

---

L'Affaire de la Proutière (Juin 1791), d'après des documents inédits (Revue du Bas-Poitou, 1925 ; tiré à part, Fontenay, Lussaud).

(2) *Les Ursulines de Jésus,* Paris, Lecoffre-Gabalda, s. d.

(3) *La Révérende Mère Saint-Benoît (Charlotte-Gabrielle Ranfray),* Fondatrice et première Supérieure générale de l'Institut des *Ursulines de Jésus,* Tours, Mame, 1914, in 8° de XVI - 536 p.

(4) Archives du Diocèse de Luçon, *Mélanges,* I, pp. 161-182.

(5) *Marie-Louise de Lézardière et les Ursulines de Bois-Grolland,* Idem, *Mélanges,* II, pp. 427-492.

(6) *Règles de l'emploi des modes dans la syntaxe grecque.*

(7) *La langue de Rabelais dans ses rapports avec le Bas-Poitou,* Le Français moderne, Avril-Juillet 1944, pp. 109-171.

(8) *Les Etablissements des Jésuites en France depuis quatre siècles* (1540-1940), Col. 1466-1483.

(9) Archives, *Mélanges,* II, pp. 139-205.

tamment, l'auteur des ouvrages si estimés sur la Vendée, que révèle une correspondance assez suivie.

Mais, sans doute, sa meilleure réussite et l'œuvre qui perpétuera son nom demeure-t-elle ce petit volume d'histoire et de géographie vendéennes, véritable chef-d'œuvre en son genre, dont sept éditions, de 1924 à 1951, n'ont pu épuiser le succès, qui a été copié, il faut bien le reconnaître, avec un moindre bonheur et surtout dans un but... laïcisateur, et qui reste le manuel dans lequel, depuis plus de trente ans, les petits enfants de chez nous apprennent le passé de *Notre Vendée* (10).

Lorsque, en 1924, l'autorité diocésaine décida de faire ressurgir de la léthargie où elles gisaient depuis la disparition de leur dernier rédacteur, le Chanoine Huet, les *Chroniques paroissiales* du diocèse, c'est à l'abbé Poirier que l'on fit appel pour en diriger la publication, qu'il assura jusqu'à sa mort. Il a publié de nombreuses biographies de victimes de la Révolution, dues au Chanoine Paul Boutin ou à M. l'abbé Ch. Grelier, et des études, recueillies sous le titre de *Mélanges*, intéressant l'histoire religieuse de la Vendée ; on lui doit personnellement, outre de multiples notes, les chroniques de Longèves, l'Orbrie, Pissotte et Saint-Médard-des-Prés (11) : il suffit de parcourir les deux tomes qu'elles forment pour se rendre compte, une fois de plus, du talent et du labeur de l'auteur.

L'abbé Poirier faisait partie de plusieurs sociétés savantes auxquelles il apportait un concours actif, notamment de la Société d'Histoire ecclésiastique de la France, dont il était le correspondant régional, et de l'Académie des Belles-Lettres d'Angers, où sa mémoire fut évoquée, le 8 novembre, en termes particulièrement délicats, par le Président en exercice, qui rappela, dans le bon chanoine assidu aux séances de la Compagnie qu'il animait souvent de pertinentes observations et même de conférences, par exemple sur la *Langue de*

---

(10) *Notre Vendée*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1re éd. 1924 ; 7e éd. 1951.

(11) Archives du Diocèse de Luçon, *Chroniques paroissiales*, T. I et II (nouvelle série), 1925-1955.

Rabelais et la *Sainte Mère Pelletier*, la fondatrice du Bon-Pasteur.

Sans doute a-t-on tout dit de l'homme, du prêtre, du professeur, de ce travailleur qui accumula notes et références, malheureusement pas toujours en ordre et assez difficiles à déchiffrer : son érudition était immense, et sa mémoire aussi ; sa bonté ne rebutait jamais personne et le faisait rechercher, sans mesurer sa peine, tel ou tel renseignement qu'on lui avait demandé ; il avait vraiment cette charité de l'esprit qui, ainsi que le soulignait M. Louis Chaigne, en laissait soupçonner bien d'autres... Et tout cela assorti d'une « modestie nuancée de timidité, perceptible dans son écriture arachnéenne, et jusque dans le ton voilé et assourdi de sa voix... », à laquelle ajoutait encore, peut-être, une myopie qui devait aller s'accentuant rapidement dans les derniers temps.

Mais ce timide était un sensible : il appréciait l'ambiance familiale et la chaude affection de ses amis ; il recevait lui-même parfaitement, dans sa retraite, ses visiteurs, prenant un réel plaisir à leur faire apprécier les huîtres de l'Anse ou les moules de ses bouchots... Distrait comme tous ceux de son espèce, il lui arrivait parfois des oublis ou des confusions dont il était le premier à sourire — s'il s'en apercevait ! —, mais il fallait le voir, détendu, autour d'une table amie, et l'entendre faire les frais de la conversation, raconter de vieilles histoires ou émettre un bon mot dont la seule pensée lui irradiait le visage avant même qu'il ne l'eût prononcé...

Il repose dans le petit cimetière de l'Aiguillon, en l'enfeu familial, où des âmes pieuses veillent et prient sur sa dépouille. Nous n'avons pas manqué d'aller nous y recueillir, mais les amis qui le sont allés visiter pendant ses dernières années dans son ermitage aiguillonnais, conserveront longtemps le souvenir et la vision du vieux sage se promenant philosophiquement dans son jardinet, parmi les fleurs qu'il cultivait avec grand soin et patience, tout en évoquant l'histoire de notre Vendée...

« Je ne sais, écrivait encore M. Louis Chaigne à l'occasion de sa mort, je ne sais si l'on a suffisamment

pris la mesure de la perte éprouvée par la Vendée en la personne du Chanoine Adolphe Poirier... L'oubli ne doit pas recouvrir son nom. Nous avons tous, plus ou moins, contracté des obligations à l'égard de sa science... ». Son souvenir sera fidèlement gardé par ceux qui furent ses collaborateurs et qu'il voulut bien honorer de son amitié, surtout dans cette *Revue* qu'il anima pendant plus de trente ans... Et nous supplierons le Seigneur de récompenser dans son Paradis ce serviteur, fidèle et passionné, de l'éternelle Vérité !...

J. R.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME II DES MÉLANGES

PAGES

VICTOR CARRIÈRE : La Désolation des églises au diocèse de Luçon pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle 1

Note de M. le Chanoine A.-D. POIRIER 94

GEORGES RICHARD : Les rétables de l'ancienne église de Rosnay 96

FERDINAND GUILLET : Pages d'histoire religieuse noirmoutrine : La paroisse de Barbâtre 99

A.-D. POIRIER : Le Séminaire de Luçon et la Compagnie de Jésus 139

C. LAPLATTE : Un prêtre du diocèse de Luçon à Rome (1850-1857) 207

R. LAPIED et J. CHALLET : Les fresques du Vieux-Pouzauges 219

JULIEN ROUSSEAU : L'évolution d'une commune rurale vendéenne depuis deux siècles : Bouin de 1750 à nos jours 229

GEORGES LARONZE : Comment fut fondé à Montaigu le Musée du Nord de la Vendée 401

LOUIS SOUBEYRAN : Paroisse Notre-Dame de la Limouzinière 405

A.-D. POIRIER : Autour des anciennes fêtes chômées : Une Ordonnance du cardinal de Bourbon. évêque de Luçon (1526) 410

R. GUINAUDEAU : Moreilles de 1789 à nos jours 417

A.-D. POIRIER : Marie-Louise de Lézardière et les Ursulines de Bois-Grolland 427

LOUIS TROUSSIER et JULIEN ROUSSEAU : Prisons et prisonniers de Noirmoutier sous la Terreur (5 pluviôse an II - 19 pluviôse an III) 493

In memoriam : M. le Chanoine ADOLPHE POIRIER 625

Table des matières 631

ARCHIVES

DU

DIOCÈSE DE LUÇON

MÉLANGES

roissien de Luçon

Très complet

MAISON MAME

Société Générale

tes opérations de banque et de bourse

Agences de LA ROCHE-SUR-YON
FONTENAY-LE-COMTE
LUÇON, LES SABLES-D'OLONNE

L'O. R. E. C. O.

Coopérative Vestimentaire pour le Clergé

32, rue Maréchal-Joffre
LA ROCHE-SUR-YON

Magasin ouvert tous les jours (après-midi)

Hôtel du LOUVRE
et N.-D. de la GARDE

99, Rue de la Grotte, LOURDES

Arrangements pour GROUPES

COUVERTURE — CHAUFFAGE — SANITAIRE
ELECTRICITE — REFRIGERATION
Installation grandes cuisines et buanderies pour COLLECTIVITES

JUSSEAUME & ETOURNEAU

Rue du Chapeau-Rouge, NANTES Tél. 112-38-143-57

Le Gérant : H. Rezeau.